

Inscription d'un candidat ayant des besoins spécifiques.



Vous devez signaler votre handicap de préférence 2 mois avant l'examen et au moment de votre inscription. Vous devez fournir un document officiel d'une autorité médicale accrédité. Ce certificat médical ne datera pas de plus de 2 ans par rapport à la date des épreuves collectives (sauf handicap non évolutif). Ce certificat médical indiquera le diagnostic et précisera les aménagements recommandés pour un examen de langue étrangère.

Le SELFEE-Sorbonne pourvoira à ces aménagements dans la mesure des possibilités matérielles. Si vous ne fournissez pas de certificat médical, vous ne pouvez pas bénéficier d'aménagement ou de dispense.